



LOCARCHIVES

Flash presse
Saint Ouen, le 23 Janvier 2017.

Ergalis économise 100 K€ par an en dématérialisant ses bulletins de paie

Ergalis, société spécialisée dans le domaine de l'intérim et des services RH, n'a pas attendu le passage de la loi El Khomri le 1er janvier 2017 pour dématérialiser ses bulletins de paie. Hervé BILLOUD, Directeur Administratif et Financier, a travaillé avec les équipes LOCARCHIVES et DPii pour mener à bien ce projet.

Le projet de dématérialisation de la paie

Comment optimiser et sécuriser le traitement de la paie des 4 000 intérimaires employés chaque jour, soit 17 000 bulletins par mois ? Edition, mise sous pli, affranchissement, archivage... les coûts de traitement représentent une charge importante pour Ergalis.

Pour Monsieur BILLOUD « *passer au bulletin dématérialisé constitue un gisement d'économies important. Un intérimaire effectue souvent plusieurs missions durant le même mois, et reçoit autant de fiches de paie. Cela représente beaucoup de papier, à conserver pendant au moins 10 ans* ».

Outre une économie substantielle de 100 K€ en année pleine, cette transition vers le numérique permet de dynamiser l'image d'Ergalis, et de fédérer ses collaborateurs autour d'un projet innovant en leur proposant un dispositif totalement sécurisé.

6 mois après le lancement, le taux d'adhésion parle de lui-même. Plus de 95 % des salariés ont accepté le dispositif.

Une solution de dématérialisation globale et sécurisée opérationnelle en 3 mois

Ergalis a choisi une solution complète en mode SaaS afin de déployer rapidement le projet sans investissement ni maintenance supplémentaire.

Ergalis, LOCARCHIVES et DPii ont déployé la solution en 3 mois, couvrant toute la chaîne de traitement des bulletins : dématérialisation, archivage probatoire, envoi sécurisé et mise à disposition d'un coffre-fort individuel pour chaque salarié.

Les bulletins de paie sont générés nativement au format électronique par l'application RH d'Ergalis, puis transmis automatiquement vers la plateforme de traitement et de transmission EDC. Ils sont enfin archivés automatiquement dans le Système d'archivage électronique à vocation probatoire de Locarchives.

Le salarié est prévenu par mail en temps réel dès que son bulletin est disponible dans son coffre-fort personnel. Il peut y accéder très simplement à partir de n'importe quel terminal : pc, smartphone, tablette... La consultation est totalement sécurisée et les données protégées. Chaque salarié dispose désormais d'un espace de stockage dédié pour tous ses documents personnels.

Communiquer et rassurer : les clés du succès

Le projet a été déployé en 2 temps. La première phase de test a permis de valider le fonctionnement auprès des salariés permanents, avant un lancement pour l'ensemble des intérimaires. Locarchives et DPii ont apporté leurs expertises pour accompagner les équipes RH et les collaborateurs d'Ergalis dans cette démarche.

Deux autres points ont fortement contribué au succès du projet.

Tout d'abord l'implication forte des parties prenantes. Ensuite, une stratégie soutenue de communication interne en amont et au lancement de la solution. Les informations liées à la paye sont sensibles pour la plupart des salariés, il s'agissait notamment de rassurer sur le fonctionnement et, surtout, sur la préservation de la confidentialité des bulletins.

La paye, première étape de la dématérialisation chez Ergalis

Cette première phase du projet ayant remportée une forte adhésion, **Ergalis a poursuivi avec la dématérialisation de ses autres processus RH** : contrats de travail salariés, contrats de travail clients et relevés d'heures.

Pour en savoir plus sur le bulletin de paye électronique, retrouvez ici le livre blanc Locarchives « **Dématérialisation des bulletins de paye - Etes-vous prêts ?** »

A propos d'ERGA LIS

Expert sur le secteur du recrutement et de l'intérim sur des métiers de niche qui possède 65 agences en France pour un chiffre d'affaire de 170M€

A propos de LOCARCHIVES

LOCARCHIVES organise, gère et conserve les documents et archives sur supports numériques et physiques pour le compte de ses 6 000 entreprises et organisations clientes.

Avec un chiffre d'affaires de 45,5 M€ en 2015, LOCARCHIVES se positionne en leader dans le secteur de la gestion documentaire. LOCARCHIVES accompagne les entreprises dans leur transition numérique et met en œuvre des solutions externalisées dans une optique d'efficacité, de conformité et d'optimisation des coûts

Les chiffres 2015 :

- 450 salariés - 50 consultants et experts en traitement documentaire - 35 ingénieurs informatiques - 10 sites de conservation - 2 centres de numérisation – 2 datacenters internes - 1 Po de capacité de stockage - 10 millions de pages numérisées par an - 4 000 km de rayonnages - Plus de 7 millions d'ordres traités par an.

LOCARCHIVES est certifiée NF Z 42-013, NF Service Z40-350 et ISO 9001 ; agréée archives publiques sur supports papier et électroniques et hébergeur de données de santé ; labellisée FNTC-TA et France Cybersecurity

Pour plus d'informations sur [LOCARCHIVES](#)

Retrouvez LOCARCHIVES aussi sur les réseaux sociaux : [LinkedIn](#) [Twitter](#) [Google+](#) [Facebook](#)

Contact presse

Vanessa Marlier/Tatiana Graffeuil

01 41 11 37 70 - vanessa@oxygen-rp.com
